



"PROPOSITIONS POUR LA DIVERSITE CULTURELLE EN 2030" FORUM MONDIALE U40 PARIS, 12-14 JUIN 2009¹

Cette proposition est le fruit d'une collaboration entre 50 jeunes professionnels de la culture et membres actifs de la société civile en provenance de 34 pays². Le document est adressé aux représentants des États parties ainsi qu'aux observateurs de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Nous, participants au Forum Mondial U-40 2009 :

- *Reconnaissant* la valeur universelle de la diversité culturelle en tant que fondement et source du développement humain;
- *Réaffirmant* que la culture constitue l'un des piliers du développement durable, aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale ;
- *Soulignant* que la culture est une priorité et un élément transversal du développement durable, intimement lié et influencé par chacune de ses autres composantes ;
- *Encourageant* l'adoption de nouvelles approches visant à soutenir le développement culturel, la coopération culturelle et la diplomatie culturelle, en vue de favoriser le dépassement des modèles traditionnels de coopération entre pays développés et en développement ;
- *Reconnaissant* que la société civile est un acteur et partenaire clé dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de la Convention de 2005.

Vision 2030

Envisageons un monde dans lequel la culture et la diversité culturelle sont considérées comme une valeur, un objectif, une priorité et un instrument pour le progrès de l'humanité et le développement humain.

Dans cette perspective, les participants au Forum Mondial U-40 encouragent chaque État partie à formuler et à mettre en œuvre une politique culturelle reflétant leur situation et besoins particuliers. La culture, et plus précisément la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, doivent être prises en compte dans tous les processus décisionnels et les initiatives normatives, adoptées au niveau local, national, régional et international. De cette façon, la culture deviendra une priorité permanente dans la mise en place d'une gouvernance mondiale.

Nous sommes tous – régions, États, communautés et individus – en processus de développement culturel, et aspirons à l'égalité de dignité et le respect mutuel de toutes les cultures.

L'implication active de la société civile est essentielle à la réalisation de cette vision.

¹ Les documents de travail du Forum Mondial U-40 seront disponibles sur le site Internet www.unesco.de.

² Algérie, Allemagne, Autriche, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Lesotho, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Trinidad et Tobago, Venezuela, Vietnam.

Nous, les participants du Forum Mondial U-40 2009, proposons et exprimons notre engagement en faveur des initiatives et actions suivantes:

Visibilité, Sensibilisation et Participation

- La traduction de la Convention et/ou de ses orientations et idées maîtresses, en une multitude de langues (en accordant une attention particulière aux langues indigènes et menacées), de même que leur diffusion en ligne (par exemple par le biais des Commissions nationales de l'UNESCO).
- Le développement d'outils de sensibilisation appropriés et accessibles en vue de stimuler l'intérêt et d'améliorer la compréhension de la Convention.
- Le déploiement d'efforts en vue de d'accroître la visibilité de la Convention et de stimuler l'engagement d'intervenants ciblés et de groupes prioritaires, notamment la société civile et les dirigeants communautaires ; les professionnels du secteur des médias et des communications ; les artistes et les professionnels de la culture ; les entreprises privées ; ainsi que les décideurs politiques, dans le respect de leurs compétences, besoins et intérêts particuliers.
- Le soutien à l'élaboration, l'utilisation et l'échange de guides des meilleures pratiques, connues ou moins connues, reflétant l'esprit de la Convention.
- Le développement d'outils de communication et de stratégies de renforcement des capacités susceptibles de renforcer les activités d'éducation et de sensibilisation à la culture, en tant que catalyseur pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- L'élaboration d'actions novatrices en vue d'encourager la mise en oeuvre de la Convention : la nomination d'ambassadeurs itinérants ; la promotion de matériel d'apprentissage interactif (tels que des modules et jeux de formation) ; le recours aux séminaires et forums existants ; et la promotion d'une responsabilité culturelle.

Coopération mondiale

- L'adhésion de l'UNESCO et des États parties à la formation de partenariats novateurs et multisectoriels avec les organisations multilatérales et les représentants de la société civile engagés dans des initiatives parallèles et complémentaires, en vue d'assurer la mise en oeuvre efficace de la Convention.
- Le respect des objectifs et des principes de la Convention dans les négociations d'accords commerciaux, quel que soit le forum privilégié.
- En partenariat avec le secteur privé, le développement d'un code des bonnes pratiques afin d'encourager l'élaboration d'une "étiquette" (*label*) de la diversité culturelle, symbole de reconnaissance des efforts conjoints déployés pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.
- L'identification et le renforcement des capacités (y compris en matière de développement des politiques culturelles) envisagées au niveau local et déployés dans une perspective globale, afin d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention.
- La mise en oeuvre d'actions prioritaires visant à encourager le transfert des technologies vers les pays en développement pour la production, la distribution et la diffusion des expressions culturelles des individus, des groupes et des communautés.
- La promotion de l'accès aux technologies de l'information et des communications, ainsi que leur accessibilité, en vue d'améliorer la participation de la société civile aux efforts conjoints visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles.
- L'allègement des procédures d'attribution des visas afin de faciliter la mobilité des artistes, des professionnels et des praticiens de la culture appelés à voyager dans le cadre d'échanges culturels, en particulier lorsque ceux-ci proviennent de pays en développement.

Fonds international pour la diversité culturelle

- L'encouragement de tous les États parties à la Convention à contribuer au Fonds.
- La mise en place d'un cadre de financement transparent et responsable, lié à des initiatives concrètes et susceptibles de conduire à des résultats tout aussi concrets.
- La promotion d'un traitement préférentiel au bénéfice des pays en développement tel que formulé dans la Convention, ainsi que la facilitation de leur accès aux ressources du Fonds.
- La proposition d'alternatives aux contributions financières du Fonds (notamment le soutien technique, le renforcement des capacités, le partage d'expertises, etc.) provenant d'une variété d'acteurs, publics et privés, et/ou d'individus ; ainsi que l'amélioration de l'accès à ces contributions pour la société civile.
- La mise en oeuvre de partenariats avec le secteur des médias et des communications afin de créer de nouvelles opportunités de financement (par exemple, des dons fixés en fonction d'un pourcentage ou correspondant à un montant pour chaque produit diffusé).
- La création, en collaboration avec la société civile, de stratégies novatrices de financement (par exemple : engagement d'artistes renommés à verser une partie des revenus découlant de leurs droits de propriété intellectuelle ; campagnes et initiatives de financement en ligne ; organisation de festivals et de concerts caritatifs ; et mise en place de partenariats durables avec la Fédération internationale de Football Association (FIFA).

Le Forum Mondial U-40 s'est déroulé à Paris du 12 au 14 juin 2009 et a été organisé conjointement par la Commission allemande pour l'UNESCO et la Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle, en coopération avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), France. Les participants ont été sélectionnés suite à la diffusion internationale d'un appel à contribution, lancé par l'Alliance globale pour la diversité culturelle.

Partenaires financiers: Ministère espagnol de la Culture, Patrimoine Canada, Gouvernement Catalan, Ministère fédéral de l'Éducation, des Arts et de la Culture de l'Autriche, Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, Commission nationale finlandaise pour l'UNESCO, Coalition Française pour la Diversité Culturelle.

En collaboration et grâce au soutien des partenaires suivants : UNESCO, Délégation permanente de l'Allemagne auprès de l'UNESCO, Fondation Interarts, Commonwealth Foundation, Asia Europe Foundation, European Cultural Foundation, Bureau de l'UNESCO à Bamako, Bureau de l'UNESCO à Abuja, Ministère allemand des affaires étrangères, Ministère hongrois de la Culture, Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO, Commission française pour l'UNESCO, Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de la Chine auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO, Délégation permanente du Nigeria auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de la Finlande auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, Délégation permanente du Bangladesh auprès de l'UNESCO, Délégation permanente des Pays-Bas auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de la Croatie auprès de l'UNESCO, Délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO, Délégation permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'UNESCO, Délégation permanente de la Commission européenne auprès de l'UNESCO, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Réseau International pour la Diversité Culturelle, Conseil International de la Musique, Traditions pour demain, Comité de liaison UNESCO-ONG.